

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2015/71

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	30

L'An deux mille quinze et le mardi 29 septembre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 22 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROUAU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, BOUTONNET, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants : Mme GANTCH et M. ASSIMANS

M. ALBIRA donne procuration à M. COUROUAU
M. MOUNAUT donne procuration à M. CASADEBAIG
M. SARRAILH donne procuration à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : M. PAROIX

OBJET : FINANCES : BUDGET ANNEXE SPANC – DECISION MODIFICATIVE N°2

RAPPORTEUR : CLAUDE GOMEZ, VICE-PRESIDENT

Le Vice-président informe que le plan comptable M49 utilisé pour le budget du SPANC implique que les immobilisations soient amorties, l'amortissement ayant pour objet d'actualiser la valeur d'acquisition des immobilisations inscrite au bilan en enregistrant la dépréciation irréversible des biens possédés.

Le 18 décembre 2007, les durées d'amortissement suivantes ont été adoptées :

Matériel informatique	2 ans
Logiciels	2 ans
Véhicules	5 ans
Subvention perçue pour le logiciel et le matériel informatique	2 ans

En 2014, le service SPANC s'est porté acquéreur d'un détecteur de boues pour fosses septiques pour un montant de 1 089,79 €. Il est proposé de l'amortir sur 2 ans.

Compte tenu de la durée proposée ci-dessus, le montant de l'amortissement de l'immobilisation pour 2015 va s'élever au total à 544,90 €.

Il convient donc d'inscrire sur le budget 2015 les crédits suivants :

REÇU

le 13 OCT. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

